

Réunion du 6 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON

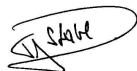
**N° CP/2011/409 - Administration générale - 5
Cession de maisons éclusières à ACHENHEIM et WOLXHEIM**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de procéder au déclassement des maisons éclusières n° 1 et 8, désaffectées, cadastrées sous sections 2 n° (1)/73 à WOLXHEIM (avec 10 a 36 ca) et 3 n° (1)/31 à ACHENHEIM (avec 13 a 31 ca)
- décide de céder à M. et Mme ANSELM la maison éclusière n° 1, d'une superficie de 10 a 36 ca, cadastrée sous section 2 n° (1)/73 à WOLXHEIM, au prix global de 105 000 €
- décide de céder à M. et Mme DJIMILI la maison éclusière n° 8, d'une superficie de 13 a 31 ca, cadastrée sous section 3 n° (1)/31 à ACHENHEIM, au prix global de 95 000 €
- dit que les actes seront établis en la forme notariée.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces ventes.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110606-58008-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 20/06/11